

Image not found or type unknown



Coupe d'arbres sans autorisation.

Par **actel**, le **12/03/2016** à **13:33**

Bonjour.

S'il vous plaît, sauriez vous me dire si le fait qu'une personne se soit permis de pénétrer dans ma propriété sans autorisation et de couper plusieurs gros et beaux arbres , est ce que cela constitue de nouveaux faits apparus permettant la recevabilité d'un recours en révision sur un premier jugement ?

Merci d'avance pour votre réponse.

CG.